

## **DEMANDE D'AIDE AUX ETUDES**

## Année scolaire 2021/2022

A adresser, dûment complétée, au :
Rectorat de l'Académie d'Amiens
Division des Prestations Sociales - Bureau de l'Action sociale - DPS 2
20 boulevard d'Alsace Lorraine
80063 Amiens CEDEX 9 – Tel : 03 22 82 37 76

Mèl: action-sociale@ac-amiens.fr

Le dossier doit être réceptionné par le rectorat le 31 octobre 2021 au plus tard

Cadre réservé à l'administration				
RBG :				
Quotient familial :				
DEMANDEUR				
N°de sécurité sociale :				
Nom d'usage : Prénom :				
Nom de famille : Date de naissance : Lili				
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :			
Adresse personnelle (N°, rue) :				
Localité :Tél. personnel :				
Zecume :				
Situation familiale :				
Célibataire □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Vie maritale □ Veuf(ve) □	<b>ס</b>			
Séparé(e) □ Divorcé(e) □ depuis le :				
Situation administrative/professionnelle :				
Grade/Fonction :				
Lieu d'exercice :				
<u>Actif</u> : Titulaire □ Auxiliaire □ Stagiaire □ Contractuel(le) □				
Retraité(e) □ date de départ en retraite :				
CONJOINT(E) / CONCUBIN(E)				
Nom d'usage :				
Prénom :				
Nom de famille :				
Date de naissance :				
Profession:				

ENF	ANTS A LA CHARGE DI	U FOYER			
	Nom – Prénom	Date de naissance	Situation scolaire ou	Lien de parenté	
Pièc	es à joindre :	<u> </u>			
	Certificats de scolarité.				
	Justificatifs de revenus de la cellule familiale (copie du dernier bulletin de paye du fonctionnaire, pour les retraités : copie du titre et bulletin de pension).				
	Pour une inscription à la rentrée scolaire 2021, fournir l'avis d'imposition 2021 portant sur les revenus perçus e 2020 et où figurent les enfants à charge.				
	En cas de <u>vie maritale</u> , joindre les justificatifs fiscaux de chacun des conjoints.				
	1 relevé d'identité bancaire ou postal (original portant les nom et prénom du demandeur).				
	1 photocopie intégrale du ou des livrets de famille régulièrement tenus à jour - feuillets parents et enfant(s).				
	Tout dossier ince	<mark>omplet, imprécis, sans p</mark>	<mark>ièces justificatives, ne p</mark>	<mark>ourra être étudié</mark>	
•	connaissance des co		ements donnés dans ce formo sollicitée (pour de plus amples		
•	aux services académiq		cas de fausse déclaration et m situation personnelle (le faux, l' -1, 441-2 du code pénal).		
		A	, le		
		Signature dı	ı demandeur		



## **NOTICE D'INFORMATIONS**

DESIGNATION	Action Sociale d'Initiative Académique (ASIA) : «Aide aux études».		
DE L'AIDE			
BENEFICIAIRES	<ul> <li>Les personnels stagiaires et titulaires en position d'activité;</li> <li>Les retraités de l'Éducation nationale percevant une pension de l'État, domiciliés dans l'académie;</li> <li>Les maîtres contractuels ou agréés à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat en activité;</li> <li>Les agents non titulaires liés à l'État par un contrat de droit public conclu pour une durée égale ou supérieure à 6 mois;</li> <li>Les assistants d'éducation (AED) ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ayant signé un contrat d'une durée égale ou supérieur à 6 mois avec le rectorat, une DSDEN ou un EPLE;</li> <li>Les veufs et veuves d'agents décédés et leurs orphelins à charge bénéficiaires d'une pension de réversion de l'État.</li> <li>Ne sont pas pris en compte:</li> <li>Les personnes en service civique;</li> <li>Les assistants étrangers de langues vivantes dans les établissements du 1er et du 2nd degré (circulaire n°2016-080 du 17 mai 2016);</li> <li>Les vacataires ne bénéficiant pas d'un contrat d'au moins 6 mois ainsi que les agents en contrat aidé;</li> <li>Les agents affectés auprès du Réseau CANOPE, CROUS, ONISEP ou dans l'enseignement supérieur;</li> <li>Les agents dont les enfants se trouvent dans l'une des situations suivantes : assistants d'éducation, AESH, étudiants en contrats d'apprentissage ou en contrats d'alternance (puisqu'ils perçoivent une rémunération).</li> </ul>		
CONDITIONS D'ATTRIBUTION GENERIQUES	Les enfants doivent être inscrits dans l'une des filières suivantes et être fiscalement à charge des parents :  Enseignement Professionnel : (C.A.P./ B.E.P./BAC. Professionnel/tous niveaux)  Enseignement Technique : (Bac.Technologique : uniquement et terminale)  Enseignement supérieur (tous niveaux, toutes disciplines)  Le baccalauréat général n'est pas concerné.		
CONDITONS DE	Le quotient familial académique ne doit pas excéder 8 625 euros :		
RESSOURCES	Calcul : Revenu brut global de l'ensemble des avis d'imposition du foyer  Nombre de parts fiscales + 0,5		
MONTANT	Seuil de quotient familial Montant accordé jusqu'à 6.700 € 395 € de 6.701 € à 8.625 € 290 €		

INFORMATION RGPD: La division des prestations sociales procède à un traitement de vos données sur le fondement de l'article 6.1.a du Règlement Européen RGPD (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données).

<u>Attention</u>: Les prestations d'action sociales, y compris les ASIA, sont des aides à caractère facultatif <u>versées dans la</u> limite de la disponibilité des crédits